

Motion des enseignant.e.s non titulaires du département d'Anthropologie de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès

« Nous, **chargé.e.s de cours et enseignant.e.s précaires du Département d'Anthropologie**, déclarons rejoindre la mobilisation des précaires des Départements d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, du Département d'Arts Plastiques de Toulouse 2 Jean Jaurès, du Collectif des Précaires de l'Université du Mirail ainsi que celle d'autres nombreux collectifs précaires en France (Strasbourg, Ile-de-France, etc.), contre la réforme des retraites et la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Ces deux réformes, qui proposent de perpétuer et d'institutionnaliser la précarisation et la mise en concurrence de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dégradent nos conditions de travail et de vie et avec elles le service public que nous essayons d'assurer.

Déjà aujourd'hui, le manque de personnels titulaires et le recours généralisé à l'emploi précaire ne permettent plus au Département d'Anthropologie d'accomplir pleinement sa mission et rendent nos conditions de travail de plus en plus insupportables.

En effet, une **écrasante majorité** des TD de notre Département est assurée par des enseignant.e.s précaires et ce dans des conditions parfois illégales.

Vacataires, nous travaillons parfois **sans réels contrats, sommes payés à une fréquence erratique** (jusqu'à huit mois après le début des cours), **sans ouverture de droits aux congés payés** (maladie, maternité), **à la retraite, sans droits au chômage** pour les vacataires et chômage avec délais intenable pour les contractuels (ATER, CDU)

En parallèle, nous rencontrons une multitude de problèmes administratifs récurrents dans le traitement des dossiers : **délais de traitement et de mise en paiement très élevés et des rejets injustifiés**... lesquelles entraînent pour nombre d'entre nous des complications administratives en cascade auprès d'autres organismes (CAF, Pôle Emploi, Sécurité Sociale etc.). Enfin, il faut également insister sur la très faible valeur de nos salaires : ramené au taux horaire réel (Sud Éducation 2020), les chargé.e.s de cours reçoivent une **rémunération inférieure de 14 centimes au SMIC**. Sans compter qu'en doctorat, les frais d'inscription annuels doivent être acquittés pour avoir la possibilité d'enseigner... autrement dit, les doctorant.e.s paient pour pouvoir enseigner.

Les mesures annoncées par les rapports préliminaires sur la Loi de Programmation promettent d'aggraver davantage cette situation, déjà insupportable, par la suppression du corps de Maître.sse de Conférences au profit de CDD de 6 ans maximum. Autrement dit d'une institutionnalisation de la précarité de l'ESR qui menace dramatiquement la stabilité de la proposition pédagogique, de la transmission des contenus, et du suivi des étudiant.e.s.

Nous déclarons prendre activement part à la mobilisation par la **rétenion des notes de contrôle continu et terminal du premier semestre, seul levier dont nous disposons, pour dénoncer l'illégalité de nos conditions de travail** et en résistance à la réforme annoncée du système public de retraites et à la LPPR.

Nous sollicitons la compréhension et le soutien des **personnels administratifs** et des **étudiant.e.s**, que nous ne souhaitons pas pénaliser à travers notre mobilisation : nous luttons avec et pour tou.te.s, afin de préserver le service public d'enseignement et de recherche pour les futures générations d'enseignants, d'étudiants et de personnel administratif.

Par cette rétention des notes, nous exigeons, à l'échelle locale de notre université :

- La **revalorisation des heures de TD**, avec la prise en compte du niveau de diplôme, des heures de création de contenus pédagogiques, de réunions et de correction des copies
- La **mise en paiement immédiate** de toutes les heures du premier semestre 2019-2020 sans exception (y compris des journées banalisées par la Présidence de l'Université)
- **L'exonération systématique et totale** (CVEC comprise) des frais d'inscriptions pour les doctorant.e.s vacataires pour les années à venir
- La **contractualisation de tous les vacataires** sur le modèle des contrats ATER
- **Un local** à l'Université du Mirail pour le Collectif des Précaires, pour nous réunir, nous rendre visibles et nous entraider
- Un **plan de titularisation ambitieux** pour répondre aux besoins grandissants de notre Département et de notre Université

A l'échelle nationale, nous exigeons :

- L'abandon du projet LPPR
- Le retrait du projet de loi sur le régime des retraites
- Le retrait de la réforme du chômage

À l'instar de nos collègues précaires de l'UFR HAA et d'autres Universités, nous appelons l'ensemble des enseignant.e.s-chercheur.se.s titulaires, les étudiant.e.s et le personnel administratif à nous soutenir activement et à prendre part à notre lutte afin d'intensifier la mobilisation.